

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 24/01

Présents : M.JANTEL, Mme MUR, Mme MORENO, Mme VERONE, Mme DAMIENS, M. PUCHE, M. LOUSTALET, M. MINANO, M. MARCO, M. LOPEZ, M. GUIRAUDOU

Excusés : M. SERVELERA (procuration à M. GUIRAUDOU), M. VINCENT (procuration à M. JANTEL), M. ROUSSILLON (procuration à Mme MUR), Mme LOUSTALET (procuration à M. LOUSTALET), Mme BONNET (procuration à M. PUCHE), M. BORON (procuration à M.MARCO), Mme RENADEAU, Mme MEUNIER

Secrétaire de séance : M. GUIRAUDOU

1) Compte rendu de la précédente séance

Approuvé à l'unanimité soit 17 voix

2) Installation d'un nouveau conseiller municipal

M. MINANO prend la place de Mme GAURET qui a démissionné car elle réside désormais sur MARGON .

Face à cette situation et pour les communes de 1000 habitants et plus et conformément à l'article L.270 du code électoral, la réception de la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste.

Approuvé à l'unanimité soit 17 voix

M.JANTEL souhaite la bienvenue à M. MINANO

3) Suppression de poste de M.FREDERIC BARDY

Pour faire suite au dernier conseil du 20/12/2016 qui a accepté d'engager cet agent vers la procédure de titularisation à 35 h par semaine, il est proposé maintenant du fait du transfert de M. BARDY à la CAHM, la suppression de son poste des effectifs communaux.

Approuvé à l'unanimité soit 17 voix

4) Convention Centre Aéré de Pézenas

Comme chaque année il est proposé au conseil municipal de reconduire la convention de participation à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Pézenas arrivée à échéance le 31/12/2016.

Il est rappelé ici que la commune prend financièrement en charge une partie des charges de service, à savoir 3,90 € par enfant et par demi-journée et 7,80 € pour une journée.

Approuvé à l'unanimité soit 17 voix

5) Groupement de commande électricité tarif bleu pour l'éclairage public

La loi NOME du 7/12/2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité et la loi du 17/03/2014 relative à la consommation, prévoit la disparition progressive des tarifs réglementés de gaz et d'électricité.

Cette suppression concerne toutes les personnes publiques et tous les organismes publics et privés, pour la quasi-totalité de leurs bâtiments et installations.

Pour faciliter les démarches de ses adhérents et des autres acheteurs publics ou acheteurs exerçant des missions d'intérêt général, le syndicat Hérault Energies propose de constituer un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel, d'électricité et la fourniture de services associés sur son territoire.

Il est donc proposé au conseil d'adhérer à ce groupement de commande.

Approuvé à l'unanimité soit 17 voix

6) Approbation du dossier du programme de travaux du Groupe scolaire

Rappel des phases d'élaboration du projet après le lancement par le conseil municipal :

- .Choix d'une assistance à Maîtrise d'ouvrage,
- . Réunions de travail et d'identification des besoins scolaires et périscolaires (Elus, Enseignants, Personnels, Parents d'élèves, intervenant extérieur.....)
- . Appel à candidature et choix de la Maîtrise d'œuvre,
- .Elaboration du programme de conception,
- .Lancement du concours d'Architectes,
- .Création et installation du jury du concours,
- .Réception des offres, études, comparaisons et première sélection (10 dossiers),
- .Choix des 3 dossiers autorisés à participer au concours final,
- .Choix du lauréat (Philippe RUBIO),
- .Poursuite du travail sur le programme de construction,
- .Lancement des études géotechniques (marché à bon de commande),
- .Sélection du candidat GEOMECA,
- .Validation définitive du projet au Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- .Dépôt du dossier APS (avant projet sommaire) par la Maîtrise d'œuvre,

Suite à toutes ces étapes , il est demandé au conseil municipal de valider officiellement le dossier APS afin d'autoriser la Maîtrise d'œuvre à boucler le dossier APD (avant projet détaillé),préparer le dépôt du permis de construire et engager les phases suivantes (études PRO, dossier de Consultation des Entreprises, lancement de l'appel d'offres

aux entreprises, rapport d'analyses des offres, mise au point du marché,
préparation des travaux...) **Approuvé à l'unanimité.**

FIN